



INAMI

Institut National d'Assurance Maladie Invalidité

Circulaire aux offices de tarification

Circ. OT. 2013/003

Service des Soins de Santé
Correspondant: Annelies Degraeve
Tél.: 02/739.78.45
E-Mail: Annelies.degraeve@riziv.fgov.be
Nos Références:

Bruxelles, le 6 mars 2013.

Concerne : Instructions OTFS – code erreur R 401943.

Suite à une décision du Groupe de travail « Offices de tarification - Organismes assureurs », le libellé du code erreur R 401943 a été précisé comme suit :

R 401943 : intervention AMI 1 erronée suite à un mauvais CB1/CB2 avec impact financier et il n'y a pas eu de lecture (valable) de carte SIS ou de consultation (valable) du réseau (MyCarenet).

En annexe, vous trouverez l'adaptation des instructions OTFS qui sera officialisée via la prochaine mise à jour. Néanmoins, le nouveau libellé est déjà d'application à partir de maintenant.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Fonctionnaire Dirigeant,

H. De Ridder,
Directeur général

- F 401610 : valeur = 0 et ET 20 et 80 Z 28 \neq ET 40 Z 45.
 F 401611 : valeur = 2 et ET 20 et 80 Z 28 = ET 40 Z 45.
 (☞ 14) R 401612 : valeur = 1 et ET 40 Z 19 \neq 0.
 (☞ 14) R 401613 : valeur \neq 1 et ET 40 Z 4 = 0.
~~(☞ 7) R 401617 : enregistrement de détail d'une préparation magistrale et valeur délivrance différée est différente de la valeur délivrance différée dans les autres enregistrements du bloc~~
 (☞ 13) R 401903* : intervention AMI 1 non autorisée.
 (☞ 4,14) R 401912 : intervention AMI 1 \neq 0 et ET 40 Z 16 = 1 ou ET 40 Z 4 = 0750315.
 (☞ 2,13) R 401940* : intervention AMI 1 incompatible avec le fichier de référence.
 R 401942* : montant tarifé incompatible avec le pseudo-code catégorie (ET 40 Z 4).
 (☞) R 401943* : **intervention AMI 1 erronée suite à un mauvais CBI/CB2 avec impact financier et il n'y a pas eu de lecture (valable) de carte SIS ou de consultation (valable) du réseau (MyCarenet).**
 (☞ 6,13) R 401944* : intervention AMI 1 erronée : application du régime préférentiel alors que le 3^{ème} chiffre du CBI = 0 et ET 40 Z 5 \geq 20080101.
 (☞ 6,13) R 401945* : intervention AMI 1 erronée: application du régime non préférentiel alors que le 3^{ème} chiffre du CBI = 1 et ET 40 Z 5 \geq 20080101.
 (☞ 4) R 402203* : quantité non autorisée.
 (☞ 14) R 402212* : signe quantité incompatible avec le signe de la zone montant intervention de l'assurance diminuée (ET 40 Z 48) et montant \neq 0.
 R 402241* : quantité doit être égale à 1 et il s'agit d'une facture originale (honoraires de surveillance).
 (☞ 2) R 402242* : quantité > 1 et le code à barres est complété.
 (☞ 4) R 402303* : unité non autorisée.
 (☞ 4) R 402353* : unité incompatible avec pseudo-code catégorie.
 R 402403 : numéro d'identification du prescripteur non autorisé (2^{ème} chiffre \neq 1 ou 3) et ET 20 Z 10 = 3 ou 4.
 R 402410 : contenu zone = 0 et ET 20 Z 10 = 3 ou 4.
~~(☞ 7) R 402417 : enregistrement de détail d'une préparation magistrale et numéro d'identification du prescripteur est différent du numéro d'identification du prescripteur dans les autres enregistrements du bloc~~
 (☞ 12,13) R 402712 : quote-part personnelle \neq 0 et ET 40 Z 16 = 1 ou ET 40 Z 4 = 0750315, 0754176, 0754191, 0754250, 0754272 ou 0754294.
 (☞ 14) R 402713 : signe quote-part personnelle médicament incompatible avec signe de la zone montant de l'intervention de l'assurance diminuée (ET 40 Z 48).
 R 402740 : montant intervention personnelle incorrect vis à vis du pseudo-code catégorie (ET 40 Z 4).
 (☞ 12) R 403003 : supplément non autorisé.
 (☞ 13,14) R 403013 : signe supplément médicament incompatible avec signe de la zone montant intervention de l'assurance diminuée (ET 40 Z 48).
 (☞ 13) R 403041 : montant supplément incorrect vis-à-vis du code CNK (ET 40 Z 40-41).
 (☞ 13) R 403503 : indication 1^{ère} délivrance non autorisée.
 (☞ 18) R 403603 : indication DCI non autorisée (il s'agit d'un antibiotique ou d'un antimycosique sans accord du médecin-conseil et valeur \neq 1, 2, 3, 4, 5 ou il s'agit d'un autre médicament et valeur \neq 0, 1, 4).
~~(☞ 7) R 403617 : enregistrement de détail d'une préparation magistrale et indication DCI est différente de l'indication DCI dans les autres enregistrements du bloc~~
 (☞ 4) R 403703 : code forme galénique non autorisé.
 (☞ 4) R 403753 : code forme galénique incompatible avec pseudo-code catégorie.
 (☞ 2) R 403802 : chiffre de contrôle erroné (provisoirement pas contrôlé).
 (☞ 10) (*) Ces codes erreurs ne peuvent pas être utilisés pour des préparations magistrales